



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. no: G.S. 1045-270
Date: 2017-03-02

Spécification Short cycliste

Le présent document compte 21 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION **SHORT CYCLISTE**

1. Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du short cycliste. Les articles visés par la présente spécification, avec les numéros d'inventaire correspondants, sont les suivants :
- i. 6315 – Shorts, Uniform / Short cycliste ;
 - ii. 6316-000 – Shorts, Uniform, Specials / Short cycliste, taille spéciale.
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le short cycliste et le short cycliste pour hommes et femmes.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 GRC, G.S. 1045-83, Ruban en tissu de polyester.
- 2.3 CAN/ONGC 4.131-93, Fil polyester guipé de polyester.
- 2.4 Organisation internationale de normalisation, ISO 4915, « Types de points » et ISO 4916:1991, « Types de coutures ».
- 2.5 CAN/ONGC 86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles.

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente description d'achat doivent être exempts de défauts de matériaux ou de confection susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Le short cycliste unisexe doit être doté de deux poches cavalières sur le devant des cuisses et de deux poches revolver avec fermetures à glissière. Le short cycliste doit aussi comporter une ceinture montée cousue et partiellement élastique dotée de huit passants de ceinture, une braguette à fermeture à glissière et une fermeture à boutons sur le devant. Le short cycliste doit être confectionné selon les patrons de la GRC et il doit être conforme au patron, aux dessins en annexe et à l'échantillon visuel faisant partie de la présente spécification.

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être le coutil à armure sergé, en polyester et coton, de couleur marine portant le numéro d'article de la GRC 9160-000 et il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.2 **Bandes** – Les bandes doivent être du ruban de polyester jaune, portant le numéro d'article de la GRC 8551-100 et il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.3 **Fil pour coutures, piqûres, boutonnières et brides d'arrêt** – Le fil doit être à âme de polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93, de couleur assortie au tissu de base.
- 4.1.4 **Boutons** – Les boutons doivent avoir quatre trous, 15 mm de diamètre, et être faits de plastique. Ils doivent être de teinte assortie.
- 4.1.5 **Longueur des fermetures à glissière** – Les longueurs sont indiquées en pouces.

Taille	Braguette	Poches sur le devant	Poches au dos
26 - 46 Court	6½"	6"	6"
26 - 46 Régulier	7"	6"	6"
26 - 46 Long	7½"	6"	6"

4.1.5.1 **Fermeture à glissière de la braguette** – La fermeture à glissière doit être à extrémité fermée, en laiton avec dents en Y et d'une largeur de chaîne de 4.5 mm. La fermeture à glissière doit être dotée d'une réunion et d'au moins un arrêt supérieur. La fermeture doit être pourvue d'un curseur à blocage semi-automatique avec un ergot bloquant en acier inoxydable, et une tirette en laiton. Le ruban doit être fait de fil de polyester et être noir. La fermeture YKK YGC-459½ respecte cette exigence.

4.1.5.2 **Fermeture à glissière des poches sur le devant et au dos** – La fermeture à glissière doit être à extrémité fermée à chaîne à spirale. Elle doit être bleu marine pour être assortie au tissu de base, YKK CFC 39YG ½ H6 *E-BTM*.

4.1.6 **Bande élastique de la ceinture montée et du passant de ceinture spécial** – La bande élastique utilisée pour la ceinture montée et le passant de ceinture spécial doit être plate, prétréciée et tricotée ou tissée. La bande élastique doit avoir une largeur de 5 cm (2 po) pour la ceinture montée et de 2.5 cm (1 po) pour le passant de ceinture spécial. La bande élastique doit avoir un allongement de 125%. La bande élastique doit être conforme à l'échantillon visuel en ce qui a trait aux exigences relatives à la durabilité.

4.1.7 **Entoilage de la ceinture montée** – L'entoilage doit être thermocollant et avoir une masse surfacique de $85 \text{ g/m}^2 \pm 10 \text{ g/m}^2$ conformément à l'échantillon visuel.

L'utilisation de l'entoilage thermocollant doit être conforme aux recommandations du fournisseur en ce qui a trait au temps, à la température et à la pression. Après le thermocollage, les parties thermocollées ne doivent montrer aucun signe de bullage, de décoloration ni d'infiltration de colle.

4.2 **Tailles et dimensions** – Le short cycliste conforme à la présente spécification doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC ainsi que dans les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins faisant partie de la présente

spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux composants du patron décrits à l'annexe A faisant également partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

4.3.1 **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être réalisées à l'aide du fil exigé et comporter au moins 3 et au plus 4 points par centimètre. Les piqûres doivent toutes être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Les coutures latérales et les coutures d'entrejambe doivent être exécutées selon le type de couture régulière n° 1.01.01 et le type de surfilage n° 6.01.01 (finition des bords) de la norme ISO 4916:1991.

4.3.2 **Bandes** – La bande exigée au paragr. 4.1.2 doit être centrée sur la couture latérale et être surpiquée à 1.5 mm du bord. La bande doit être posée depuis le bord inférieur de la ceinture montée sur toute la longueur de la couture latérale et être repliée et piquée pendant l'ourlage.

4.3.3 **Ceinture montée** – La ceinture montée doit comporter huit passants, y compris le passant de ceinture spécial. Elle doit être confectionnée dans le tissu de base indiqué en 4.1.1 et être coupée conformément au patron. Les devants (gauche et droit) de la ceinture montée doivent être entièrement thermocollés sur l'entoilage décrit en 4.1.7 et être de forme et de dimension conformes au patron. Le dos de la ceinture montée (seulement) doit comprendre une bande élastique comme celle indiquée en 4.1.6 et être cousu à travers toutes les épaisseurs conformément à l'échantillon visuel. Il faut s'assurer que la bande élastique est répartie uniformément au dos du short. La ceinture montée finie doit mesurer 4.5 cm de largeur minimum et comporter sept passants, cousus et fixés solidement à la ceinture montée à l'aide d'une bride d'arrêt comportant au moins 18 points de recouvrement. Les passants doivent être placés conformément aux dessins et à l'échantillon visuel. Le devant droit de la ceinture montée doit comporter, au-dessus de la braguette, deux boutons conformes au paragr. 4.1.4, et les boutonnieres correspondantes décrites en 4.3.8 doivent se trouver sur le devant gauche. Une boutonniere et un bouton additionnels doivent être posés sur la patte intérieure. Une fois terminée, la ceinture montée doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.

- 4.3.4 **Passants de ceinture** – Il doit y avoir sept passants de ceinture de dimension conforme au patron et aux dessins. Leur emplacement doit être conforme aux dessins et à l'échantillon visuel. Le bas des passants de ceinture doit être pris dans la couture de la ceinture montée. Les passants doivent ensuite être repliés vers le haut et leur partie supérieure doit être surpiquée et fixée à l'aide d'une bride d'arrêt comportant au moins 18 points de recouvrement, conformément aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5 **Passant de ceinture spécial** – Le passant de ceinture spécial, situé au centre du dos, doit être fait de deux épaisseurs du tissu de base indiqué en 4.1.1. Une double épaisseur de la bande élastique décrite en 4.1.6 doit être insérée dans l'extrémité non finie du passant, entre les deux épaisseurs de tissu, puis fixée avec une piquête double. L'extrémité libre de la bande élastique doit être cousue sur l'envers de la ceinture montée et être fixée à l'aide d'une bride d'arrêt comportant au moins 18 points de recouvrement. Le passant de ceinture spécial doit comporter une boutonnière comme elle est illustrée sur les dessins, et le bouton correspondant doit être cousu au centre du dos sur l'endroit du short. Une fois terminé, le passant de ceinture spécial doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.6 **Poches**
- 4.3.6.1 **Poches sur le devant des cuisses** – Deux poches intérieures sur le devant des cuisses sont confectionnées à partir des pièces de patron « Devant – couture extérieure – haut », « Devant – couture extérieure – bas » et « Sac de poche – devant », dans le tissu de base décrit en 4.1.1. Les poches avant doivent comporter une fermeture à glissière à chaîne à spirale conforme au paragr. 4.1.5.2, de la longueur indiquée en 4.1.5. La fermeture à glissière doit être posée au centre de l'ouverture de sorte que, lorsqu'elle est fermée, le curseur se trouve près du centre du devant. La dimension et la forme des poches avant terminées doivent être conformes au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.6.2 **Poches au dos** – Le short doit comporter deux poches intérieures au dos dotées de la fermeture à glissière décrite en 4.1.5.2, de la longueur indiquée en 4.1.5. La chaîne à spirale de la fermeture à glissière doit être posée au centre de l'ouverture. La fermeture à glissière doit être posée de sorte que, lorsqu'elle est fermée, le curseur se trouve près de la couture latérale. Les sacs de poche doivent être fabriqués dans le tissu de base conforme au paragr. 4.1.1 et être piqués sur tous les bords non finis puis retournés. Les deux extrémités de l'ouverture de la poche doivent être fixées à l'aide d'une bride d'arrêt comportant au moins 18 points de

recouvrement, conformément aux dessins. La dimension et la forme des poches au dos terminées doivent être conformes au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.

- 4.3.7 **Ouverture de la braguette** – La braguette doit comporter une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.5.1, de la longueur indiquée au paragr. 4.1.5. L'extrémité de la sous-patte de braguette, qui se prolonge en dessous de l'ouverture, doit être fixée à la parementure de la braguette à l'aide d'une bride d'arrêt comportant au moins 18 points de recouvrement. Il faut s'assurer de ne prendre aucun tissu de base pendant cette opération. Une fois terminée, l'ouverture de la braguette doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.8 **Boutonnères** – Les boutonnères doivent être du type à œillet renforcé, à extrémités en pointe ou à bride d'arrêt, et comporter au moins 28 points par pouce ou 11.2 points par centimètre. Les boutonnères peuvent être « coupées avant » ou « coupées après » piquage et elles doivent accepter un bouton conforme au paragr. 4.1.4. Lorsque les boutonnères sont « coupées après », la coupe doit être nette, proche des piqûres et être de même aspect que les boutonnères « coupées avant ».
- 4.3.9 **Coutures** – Toutes les coutures doivent être cousues, surfilées et surpiquées à l'aiguille double à 1.5 mm et à 6 mm du bord.
- 4.3.10 **Ourlet** – L'ourlet de la jambe doit mesurer 2.5 cm. Le bord non fini doit être replié de 1.5 cm et piqué sur le bord plié à 3 mm du bord. Une fois terminé, l'ourlet doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.11 **Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque short doit être pourvu d'une étiquette durable fixée au sac de poche revolver. L'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage ne devra pas moins de 7.5 cm par 6.5 cm. Le texte doit être écrit à l'encre permanente d'une couleur contrastante et doit durer pendant toute la vie du vêtement sans changer d'aspect. Le texte doit être écrit dans la taille de police 6 sauf le numéro d'article de la GRC et la taille. Le numéro d'article de la GRC et la taille doivent être de la taille de police 8. L'identification du fabricant doit figurer nulle part ailleurs sur l'article de vêtement qu'à l'endroit désigné sur l'étiquette. Les renseignements suivants doivent être inscrits sur l'étiquette en anglais et en français. Deux options de l'étiquette seront acceptables conformément aux tableaux ci bas.
1. Nom de l'article en anglais, comme il est indiqué au paragr. 1.1.
 2. Nom de l'article en français, comme il est indiqué au paragr. 1.1.

3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 6315 000).
4. Taille de l'article et stature, indiquées conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. 34 T/L).
5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2001/11).
6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
7. Instructions de nettoyage conformément à l'option A ou à l'option B.

Option A

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	Machine wash - cool (30°C)	Laver à la machine – à l'eau froide (30°C)
	Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent adoucissant ou d'agent de blanchiment
	Tumble dry- low (Do Not use dryer sheets)	Séchage par culbutage – à température basse (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
	Steam iron - medium	Repassage à vapeur - à température moyenne
	DO NOT DRY CLEAN.	NE PAS NETTOYER À SEC.

Option B

1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
	Do Not use fabric softener	(Do Not use dryer sheets)			
	Ne pas utiliser d'agent adoucissant	(Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)			

- 4.3.12 **Étiquette d'identification** – Chaque short doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm sur 2 cm fixée séparément à côté ou en dessous de l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage. Les étiquettes utilisées pour l'inscription du nom de l'utilisateur doivent être cousues sur le sac de poche revolver. Comme il est illustré ci-dessous.

Name/Nom:

Remarque : L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué.

5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 **Responsabilités des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai indépendantes nord-américaines certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025, dans le domaine des essais textiles. Remarque : L'entreprise Groupe CTT Inc., du Québec, est réputée satisfaire à cette exigence.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. **Définitions des termes de l'échelle des mesures et références des emplacements**

Se reporter à l'échelle des mesures et au dessin n° 1.

- 6.1 **Circonférence à la taille** – Lorsque la ceinture montée est fermée, distance mesurée sur toute la circonférence de la taille, du centre devant au centre devant, au centre de la ceinture montée. La mesure doit être prise dans un état relâché et un état étiré. (A).
- 6.2 **Circonférence au fond** – Lorsque le short repose à plat, braguette vers le haut, distance mesurée sous la ceinture montée, à l'emplacement indiqué sur le dessin, d'un côté à l'autre du short, et multipliée par deux. (B).
- 6.3 **Longueur d'entrejambe** – Distance mesurée le long de la couture d'entrejambe, de la fourche à l'ourlet fini. (C).
- 6.4 **Longueur extérieur** – Distance mesurée le long de la couture extérieure, du bas de la ceinture montée à l'ourlet fini. (D).
- 6.5 **Enfourchure de devant** – Distance mesurée de la fourche jusqu'au bas de la ceinture montée, sur le devant, le long de la couture. (E).
- 6.6 **Enfourchure de dos** – Distance mesurée de la fourche jusqu'au bas de la ceinture montée, au dos, le long de la couture. (F).
- 6.7 **Circonférence de l'ourlet** – Lorsque le short repose à plat, distance mesurée au bas du short, d'un côté à l'autre, et multipliée par deux. (G).

Tableau des mesures – Short cycliste									
DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MESURES DU VÊTEMENT							
Enfourchure	Taille (pouces)	Circ. ceinture montée étirée	Circ. ceinture montée relâchée	Fond	Entrejambe	Couture extérieure sans ceinture montée	Enfourchure de devant	Enfourchure de dos	Circ. ourlet
<u>ENFOURCHURE COURTE</u>	26 C	77.5	59.5	96	28	48	25.75	35	51.25
	28 C	82.5	65	101.5	28	48.5	25.75	35.25	52.25
	30 C	87.5	70	106.5	28	49	26	35.5	53.25
	32 C	92.5	75	111.5	28	49.5	26.25	35.75	54.5
	34 C	97.5	80	116.5	28	50	26.5	36	55.5
	36 C	103	85	121.5	28.25	50.5	26.75	36.25	56.5
	38 C	108	90	126.5	28.25	50.75	27	36.5	57.75
	40 C	113	95.5	132	28.25	51.25	27	36.75	58.75
	42 C	118	100.5	137	28.25	51.5	27.25	37	59.75
	44 C	123	105.5	142	28.5	52	27.5	37.25	60.75
	46 C	128	110.5	147	28.5	52.25	27.75	37.5	61.75
	48 C	133.5	115.5	152	28.5	52.75	28	37.75	62.75
50 C	138.5	120.5	157	28.5	53.25	28.25	38	63.75	
PRISE DES MESURES		A	A	B	C	D	E	F	G
TOLÉRANCE ±		1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm

REMARQUE : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Le rétrécissement du tissu de base en polyester et coton a été pris en compte dans les longueurs des coutures extérieures et d'entrejambe.

Tableau des mesures – Short cycliste									
DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MESURES DU VÊTEMENT							
Enfourchure	Taille (pouces)	Circ. ceinture montée étirée	Circ. ceinture montée relâchée	Fond	Entrejambe	Couture extérieure sans ceinture montée	Enfourchure de devant	Enfourchure de dos	Circ. ourlet
<u>ENFOURCHURE RÉGULIÈRE</u>	26 R	77.5	59.5	96	30	52	27.25	36.5	51.25
	28 R	82.5	65	101.5	30	52.5	27.5	36.75	52.25
	30 R	87.5	70	106.5	30	53	27.75	37	53.25
	32 R	92.5	75	111.5	30	53.5	28	37.25	54.5
	34 R	97.5	80	116.5	30	54	28.25	37.5	55.5
	36 R	103	85	121.5	30.25	54.5	28.25	37.75	56.5
	38 R	108	90	126.5	30.25	54.75	28.5	38	57.75
	40 R	113	95.5	132	30.25	55.25	28.75	38.5	58.75
	42 R	118	100.5	137	30.25	55.5	29	38.75	59.75
	44 R	123	105.5	142	30.5	56	29.25	39	60.75
	46 R	128	110.5	147	30.5	56.25	29.5	39.25	61.75
	48 R	133.5	115.5	152	30.5	56.75	29.75	39.5	62.75
50 R	138.5	120.5	157	30.5	57.25	30	39.75	63.75	
PRISE DES MESURES		A	A	B	C	D	E	F	G
TOLÉRANCE ±		1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm

REMARQUE : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Le rétrécissement du tissu de base en polyester et coton a été pris en compte dans les longueurs des coutures extérieures et d'entrejambe.

Tableau des mesures – Short cycliste									
DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MESURES DU VÊTEMENT							
Enfourchure	Taille (pouces)	Circ. ceinture montée étirée	Circ. ceinture montée relâchée	Fond	Entrejambe	Couture extérieure sans ceinture montée	Enfourchure de devant	Enfourchure de dos	Circ. ourlet
<u>ENFOURCHURE LONGUE</u>	26 T	77.5	59.5	96	32	56	29	38.25	51.25
	28 T	82.5	65	101.5	32	56.5	29.25	38.5	52.25
	30 T	87.5	70	106.5	32	57	29.5	38.75	53.25
	32 T	92.5	75	111.5	32	57.5	29.75	39	54.5
	34 T	97.5	80	116.5	32	58	30	39.25	55.5
	36 T	103	85	121.5	32.25	58.5	30	39.5	56.5
	38 T	108	90	126.5	32.25	58.75	30.25	39.75	57.75
	40 T	113	95.5	132	32.25	59.25	30.5	40	58.75
	42 T	118	100.5	137	32.25	59.5	30.75	40.25	59.75
	44 T	123	105.5	142	32.5	60	31	40.75	60.75
	46 T	128	110.5	147	32.5	60.25	31.25	41	61.75
48 T	133.5	115.5	152	32.5	60.75	31.5	41.25	62.75	
50 T	138.5	120.5	157	32.5	61.25	31.75	44.5	63.75	
PRISE DES MESURES		A	A	B	C	D	E	F	G
TOLÉRANCE ±		1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm	1 cm

REMARQUE : Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres. Le rétrécissement du tissu de base en polyester et coton a été pris en compte dans les longueurs des coutures extérieures et d'entrejambe.

ANNEXE A**Identificateur de modèle cycliste**

Patron n° : 1045-270
 Titre : Short cycliste

Patrons de papier – Les patrons de papier sont disponibles auprès de la Programme Uniformes et équipement de la GRC, Ottawa (Ontario), sous les numéros G.S. 1045-270 Short cycliste. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’adjudication. L’ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du marché.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les repères de perçage et les gabarits de mise en place. Les entrepreneurs peuvent apporter les changements requis en fonction de leur procédé de fabrication. Toutefois, le modèle et la qualité ne doivent pas être modifiés. Dans le tableau des mesures, le rétrécissement du tissu de base en polyester et coton a été pris en compte dans les longueurs des coutures extérieures et d’entrejambe.

Toutes les pièces en tissu de base doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat.

Pièces du patron : 13 composants.

<u>Légende :</u>		
Tissu de base	=	Paragr. 4.1.1
Entoilage	=	Paragr. 4.1.7
Coupe 1 simple	=	Coupe 1
Coupe 1 paire	=	Coupe 2
(EVH)	=	Endroit vers le haut

ANNEXE A**Identificateur de modèle cycliste**

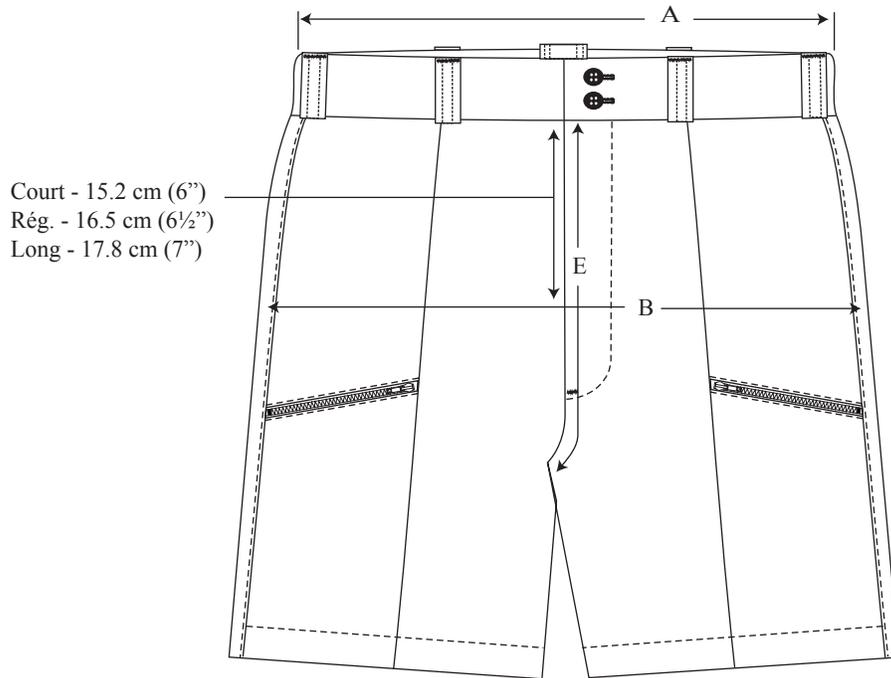
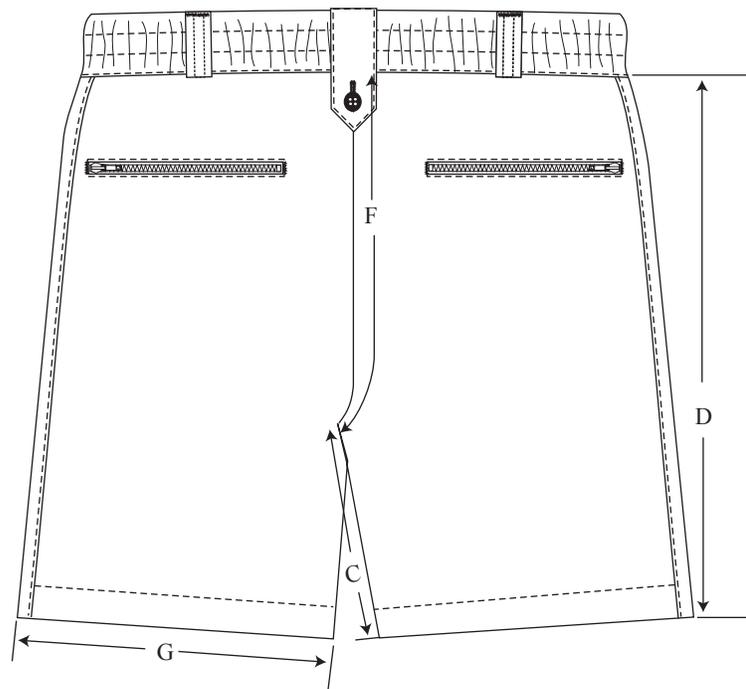
Patron n° : G.S. 1045-270

Titre : Short cycliste

Composants du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
1 de 13	Dos	1 paire	Tissu de base
2 de 13	Devant – couture d’entrejambe	1 paire	Tissu de base
3 de 13	Devant – couture extérieure – bas	1 paire	Tissu de base
4 de 13	Devant – couture extérieure – haut	1 paire	Tissu de base
5 de 13	Sac de poche – devant	1 paire	Tissu de base
6 de 13	Ceinture montée	1 simple	Tissu de base (EVH)
7 de 13	Passants de ceinture	1 simple	Tissu de base (EVH)
8 de 13	Sous-patte de braguette	1 paire	Tissu de base
9 de 13	Doublure de braguette	1 simple	Tissu de base (EVH)
10 de 13	Sac de poche – dos	1 paire	Tissu de base
11 de 13	Passant de ceinture spécial	1 paire	Tissu de base
12 de 13	Entoilage de la ceinture montée – devant droit	1 simple	Entoilage (EVH)
13 de 13	Entoilage de la ceinture montée – devant gauche	1 simple	Entoilage (EVH)

Prise des mesures

Dessin n° 1

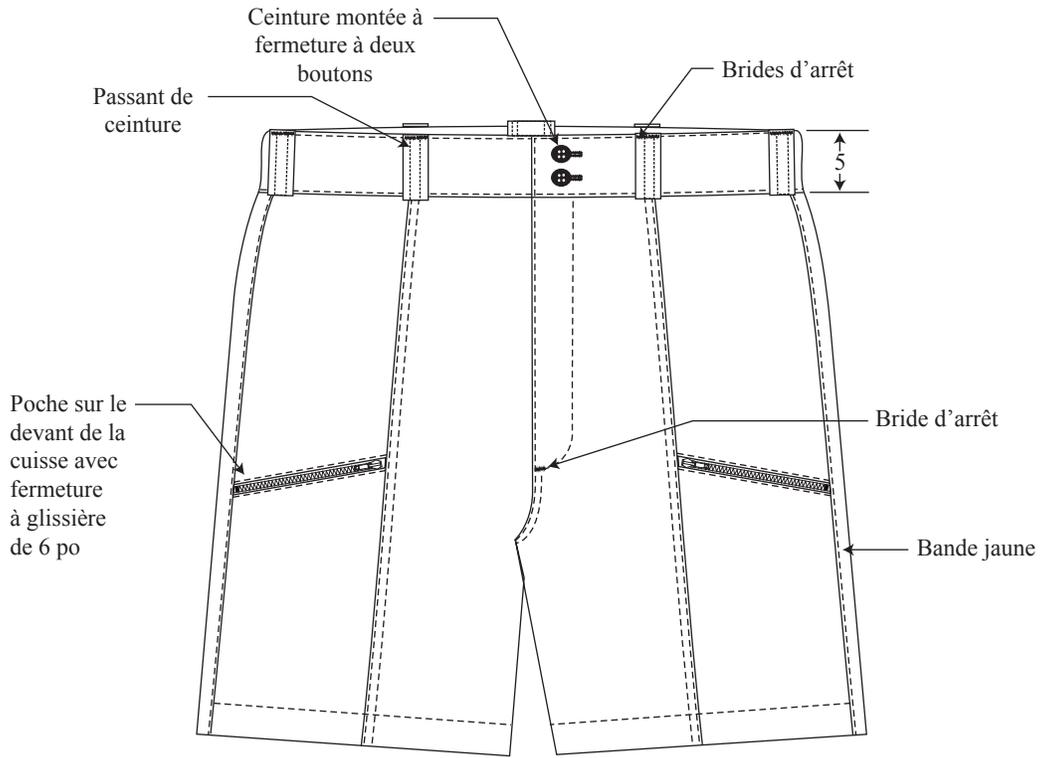
Vue du devantVue du dos

NON À L'ÉCHELLE

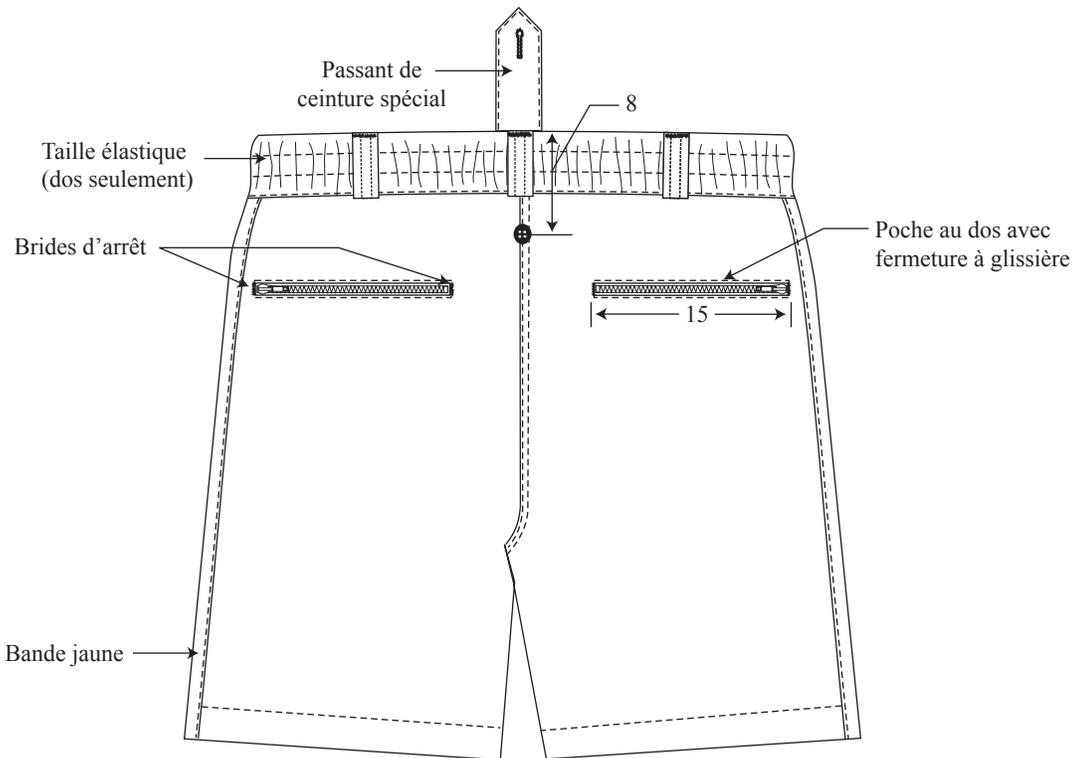
Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.

Dessin n° 2



Vue du devant



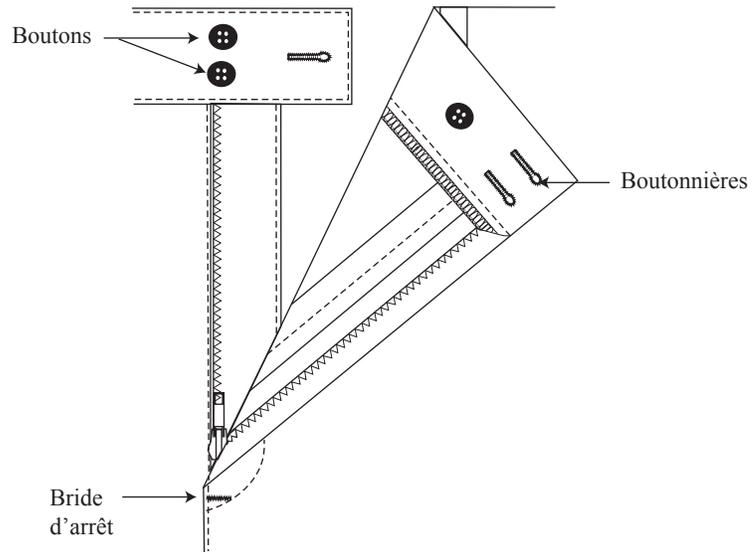
Vue du dos

NON À L'ÉCHELLE

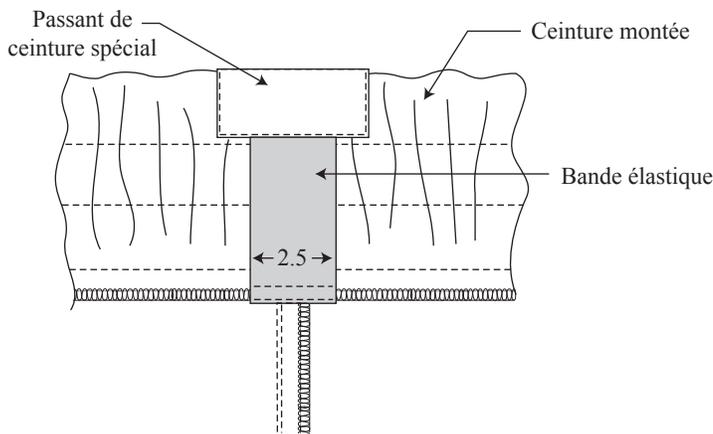
Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.

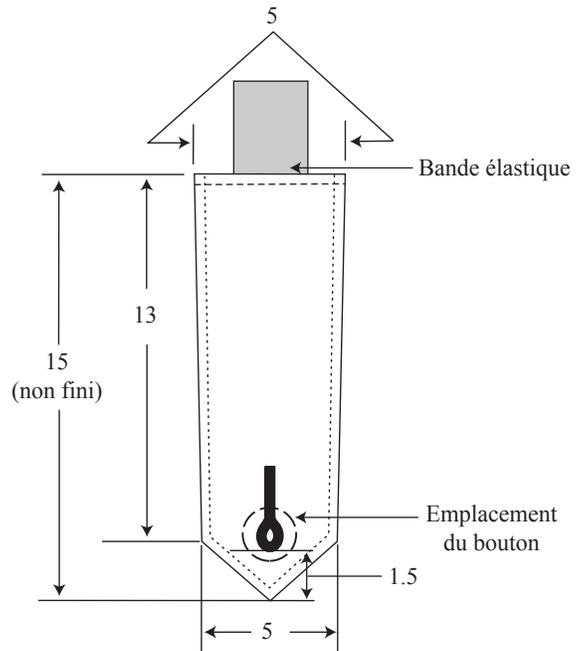
Dessin n° 3



Détail de la fermeture de la ceinture montée



Détail de l'envers de la ceinture montée
et du passant de ceinture spécial



Passant de ceinture spécial

NON À L'ÉCHELLE

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de 0.5 cm.